

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège de l'Outaouais

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège de l'Outaouais a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 15 avril 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 16 et 17 octobre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité de programme, des professeurs, des étudiants³ et des diplômés. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme en regard de l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Georges Goulet, professeur des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Hull, M^{me} Claudine Beaupré, professeure de psychologie au Campus Notre-Dame-de-Foy, M^{me} Line Cliche, professeure d'histoire au Cégep de la région de l'Amiante; M. Jacques l'Écuyer présidait le comité; M^{me} Micheline Poulin, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Collège de l'Outaouais est un établissement d'enseignement public situé près de la frontière ontarienne. Il offre tous les programmes préuniversitaires du réseau collégial ainsi que seize programmes d'études techniques. L'effectif étudiant représentait, en 1995-1996, 4069 inscrits à l'enseignement ordinaire répartis sur deux campus, soit Gabrielle-Roy à Hull et Félix-Leclerc à Gatineau. Un troisième campus, situé au centre-ville de Hull, regroupe le Service de l'éducation des adultes.

Le programme de *Sciences humaines* accueille près du tiers de la clientèle du Collège, soit 1300 élèves, dont 1000 sur le campus Gabrielle-Roy. Les inscriptions au programme sont présentement en légère décroissance. Cette diminution est reliée à l'implantation de nouveaux programmes techniques et à l'inscription d'élèves en session d'Accueil et d'Intégration. Trois profils d'études sont offerts en Sciences humaines : *Études des civilisations et de l'environnement*, *Études sociales et psychologiques*, *Études économiques et administratives*. Les mêmes profils et les mêmes services se retrouvent dans les deux campus.

Soixante et onze professeurs se répartissent les neuf disciplines de la formation spécifique. Ils sont regroupés dans cinq départements : Psychologie, Sciences humaines, Sciences sociales, Administration et Mathématiques. Une majorité de professeurs qui dispensent des cours au campus Félix-Leclerc enseignent également à celui de Hull.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme de *Sciences humaines* a été réalisée avec la participation d'enseignants des cinq départements concernés, d'une aide pédagogique, d'un conseiller pédagogique, ainsi que du directeur des études et de son adjointe. Dans l'ensemble, le rapport est bien structuré et fait preuve de transparence. Le Collège a mis beaucoup de soin à élaborer des instruments de mesure et d'analyse et procédé à de nombreuses consultations qui ont permis la participation des enseignants de toutes les disciplines impliquées dans le programme. Par contre, certains critères ont fait l'objet d'une analyse peu poussée, notamment la cohérence. La Commission aurait aussi souhaité que les élèves participent davantage à l'évaluation du programme. Enfin, la visite a permis de constater que certains professeurs n'assument pas pleinement le rapport.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Collège a entrepris un travail sur la reformulation des objectifs du programme sans toutefois en ajouter au plan cadre ministériel. La méthodologie utilisée pour analyser la correspondance entre les objectifs des cours du tronc commun et de l'activité d'intégration d'une part et les objectifs du programme d'autre part, ne permet pas de démontrer clairement une telle correspondance pour tous les cours, ni l'appropriation des objectifs par tous les professeurs. Cependant, la rencontre a permis de constater que la grande majorité des objectifs liés à la connaissance des Sciences humaines et à la maîtrise du français étaient couverts, mais que les objectifs liés à la méthodologie l'étaient dans une

moindre mesure. Quant à l'objectif portant sur la compréhension des textes en langue seconde, peu de cours s'en préoccupent. La Commission invite le Collège à corriger cette lacune.

Le rapport contient des éléments de réflexion intéressants sur la concordance entre les objectifs ministériels et les objectifs formulés par le Collège pour chaque trimestre. La formulation de ces objectifs résulte de diverses rencontres entre les enseignants de chaque discipline. Conçus sur la base des habiletés à acquérir et dans une perspective de progression dans le programme, ces objectifs devaient servir à développer divers outils et pratiques pédagogiques. Toutefois, des lacunes dans la concertation interdisciplinaire ont empêché la poursuite de ce projet, commencé en 1993. La Commission souligne le travail déjà entrepris et encourage le Collège à aller de l'avant dans la mise en application des objectifs rattachés aux différents trimestres.

Le Collège offre trois profils de formation : *Études des civilisations et de l'environnement* (option avec ou sans mathématiques) – *Études sociales et psychologiques* (option avec ou sans mathématiques) et *Études économiques et administratives*. Le premier trimestre est commun à tous les élèves du programme, ce qui est un point très intéressant de la mise en oeuvre puisqu'il permet de faire au deuxième trimestre un choix plus éclairé du profil de formation. Les profils ont été élaborés à partir des ressources en place et en fonction des prévisions de la clientèle étudiante. D'après l'information recueillie lors de la visite, les cours ont été choisis en tenant compte de ceux qui étaient déjà en place au moment de l'implantation du nouveau programme et chaque profil devait permettre à l'élève de s'inscrire à des programmes universitaires appartenant à de larges secteurs d'études. Toutefois, les profils témoignent d'une approche disciplinaire très marquée – il y a possibilité pour l'élève de choisir quatre cours d'une même discipline dans plus d'un profil. En outre, la justification des cours dans les profils de formation ne réfère pas à une conception bien établie du profil du diplômé ni à une logique explicite. Il en résulte un manque de fils conducteurs entre les cours et une composition imprécise des profils.

Le rapport mentionne que le Collège s'est doté d'un cadre intéressant en définissant des objectifs pour chacun des profils. Toutefois, ces objectifs de profils ont été élaborés après l'implantation du programme et le Collège n'a pas donné de suivi à ce projet. Plusieurs professeurs du programme désirent une réflexion sur la composition des profils et l'articulation des cours. La Commission croit aussi que cette initiative serait profitable.

C'est pourquoi elle recommande au Collège de revoir la cohérence de ses profils et l'articulation des cours dans la séquence en partant du principe qu'il

devrait inculquer aux élèves une formation de base solide et en se référant aux objectifs de session qu'il s'était donnés.

La Commission a pu observer, lors de la rencontre, le manque de concertation qui existe entre les professeurs qui enseignent les cours disciplinaires et ceux qui enseignent les cours de méthodologie. Cela est dû, en grande partie, au fait que les professeurs qui enseignent les cours de méthodologie changent fréquemment. Il est plus difficile, dans ce contexte, de s'assurer d'une concertation dans l'articulation des cours. De plus, l'appropriation des objectifs de ces cours n'est pas assumée également par tous. Il n'y a pas non plus d'harmonisation dans l'approche pédagogique entre les cours *Méthodes quantitatives* et *Introduction pratique à la méthodologie des Sciences humaines*, par exemple sur l'utilisation d'un logiciel. Considérant ce qui précède, la Commission **suggère** au Collège de prendre les mesures nécessaires pour susciter la concertation et favoriser les échanges entre les professeurs qui dispensent les cours de méthodologie. Cette concertation devrait s'étendre à l'ensemble des professeurs qui dispensent les cours de la formation spécifique, ce qui aurait pour effet d'assurer de meilleurs liens entre les disciplines et de favoriser l'approche programme.

Les instruments de mesure élaborés par le Collège pour évaluer la charge de travail des élèves sont pertinents. Cependant, le Collège n'a pu recueillir de l'information que pour les quatre premières semaines du trimestre, ce qui n'a pas permis de fournir un portrait complet de la situation. De plus, le questionnaire ayant été mal interprété, les professeurs n'ont pu fournir d'indications vraiment concluantes. Ces derniers estiment, néanmoins, que le rapport a sous-estimé le travail des élèves. Par ailleurs, d'après les témoignages recueillis lors de la rencontre avec les étudiants, la charge de travail n'est pas excessive, particulièrement au premier trimestre. La Commission encourage le Collège à poursuivre l'analyse entreprise sur la charge de travail et elle l'invite, si nécessaire, à ajuster la charge de travail de l'élève afin de la rendre conforme à la pondération établie pour chaque cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Le rapport présente les stratégies pédagogiques utilisées dans chacun des cours du tronc commun sans toutefois porter de jugement sur l'adéquation entre ces méthodes et l'atteinte des objectifs du programme. Plusieurs méthodes sont mentionnées, mais il est clair que l'approche la plus utilisée est le cours magistral. Le manque de concertation et le peu de discussions entre les professeurs sur les stratégies pédagogiques utilisées en classe empêchent une réflexion approfondie sur la diversification des méthodes et l'innovation pédagogique. Même si les caractéristiques des élèves ont fait l'objet d'une étude intéressante, les résultats de cette étude n'ont pas été un facteur déterminant dans le choix des méthodes. La Commission *suggère* donc aux professeurs de se concerter, de diversifier leurs stratégies pédagogiques et de les rendre plus actives, particulièrement en première année, afin de mieux les adapter aux caractéristiques des élèves.

Plusieurs projets d'encadrement ont été mis en place par le Collège puis abandonnés par la suite. Citons le *Projet DÉPART* (Dépistage et encadrement pour assurer la réussite et la transition) qui concernait l'accueil et l'encadrement des élèves en difficultés en Sciences humaines. Ce projet, interrompu en 1993, visait particulièrement la persévérance dans les études et la réussite des cours suivis au premier trimestre. Il fut remplacé, à l'automne 1994, par la session d'*Accueil* et d'*Intégration* qui permet à l'étudiant de combler certaines lacunes et de préciser son orientation. Un certain nombre d'étudiants se dirige maintenant vers la session d'*Accueil et d'Intégration* avant de s'inscrire dans le programme de *Sciences humaines*. Une autre mesure d'encadrement, celle des groupes stables, a été utilisée en 1992 et 1993. Un même groupe d'élèves se retrouvait dans les cours du tronc commun de la première session mais cette formule, qui favorisait l'encadrement des élèves et le développement du sentiment d'appartenance, a été abandonnée après deux ans d'expérimentation. Les raisons données pour l'abandon de cette initiative pourtant prometteuse – des problèmes de discipline – ne sont guère convaincantes.

Les mesures d'encadrement actuelles ne semblent pas aptes à développer le sentiment d'appartenance des élèves. Le Laboratoire de Sciences humaines pourrait être un bon point de rassemblement pour eux et les professeurs de Sciences humaines. Mais, situé depuis l'automne 1996 à l'intérieur de la bibliothèque, ce local n'incite pas au regroupement et n'est pas devenu un véritable lieu d'ancrage du sentiment d'appartenance. Il faut noter également qu'aucune permanence n'était assurée dans les laboratoires. Cependant, depuis l'automne 1996, des élèves assument cette tâche au campus Félix-Leclerc.

Il existe aussi, sur chaque campus, un Centre d'aide en français et des outils de dépistage et de suivi. Toutefois, les outils de dépistage sont peu connus et peu utilisés par les professeurs et le suivi est à

peu près inexistant. Les professeurs mentionnent d'ailleurs avoir peu d'information sur les performances scolaires de leurs élèves. Le peu de communication entre les professeurs et entre ceux-ci et les aides pédagogiques (API) diminue encore l'efficacité des mesures d'encadrement.

C'est pourquoi la Commission recommande au Collège, en concertation avec les personnes impliquées dans la mise en oeuvre du programme, de développer des mécanismes permettant de dépister les élèves présentant des risques d'échecs et de s'assurer du suivi nécessaire pour favoriser la réussite scolaire.

Il existe une politique de disponibilité des professeurs. Dans le rapport d'autoévaluation, on affirme, sans toutefois avoir consulté les élèves, que la disponibilité sur les lieux de travail est assurée. Le peu d'élèves rencontrés au moment de la visite et les informations reçues lors de la rencontre avec les professeurs n'ont pas permis à la Commission de conclure sur cet aspect de la mise en oeuvre. Celle-ci invite le Collège à consulter les élèves sur leurs besoins d'encadrement et à s'assurer, par la suite, que les professeurs y répondent adéquatement.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Les professeurs de Sciences humaines sont regroupés dans cinq départements : Psychologie, Sciences humaines, Sciences sociales, Administration et Mathématiques, et soixante et onze professeurs se répartissent les neuf disciplines de la formation spécifique. Le personnel enseignant, par ses qualifications et ses années d'expérience, répond adéquatement aux critères nécessaires pour assurer un enseignement de qualité. L'attribution des cours disciplinaires se fait généralement de façon équilibrée entre les enseignants ayant une expérience différente. Par contre, celle des cours de méthodologie cause des problèmes. Les cours *Méthodes quantitatives* et *Introduction pratique à la méthodologie des Sciences humaines* sont souvent attribués aux personnes mises en disponibilité. Ce mode de distribution ne tient pas compte de la formation préalable requise ou de la vision transdisciplinaire nécessaire pour dispenser ces cours. L'intérêt et la préférence des professeurs ne sont pas non plus des critères déterminants. Enfin, cette organisation ne favorise pas la collaboration et la continuité dans l'enseignement. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de s'assurer, d'une part, que les cours de méthodologie soient dispensés par des

professeurs intéressés ayant reçu la formation préalable nécessaire et, d'autre part, que ces derniers forment une équipe susceptible d'établir une continuité dans l'enseignement des cours de méthodologie.

Aucune procédure formelle d'évaluation des professeurs ou de l'enseignement n'a été mise en place. Toutefois, certains départements évaluent de façon informelle les professeurs non permanents. L'évaluation de l'enseignement par les élèves relève d'initiatives personnelles prises par des professeurs; certains d'entre eux administrent des questionnaires personnels et utilisent des procédures d'évaluation informelles. Il n'existe pas non plus de mécanisme de valorisation des professeurs. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de se doter d'une politique d'évaluation des professeurs afin qu'elle devienne un élément de formation et d'amélioration de l'enseignement et d'instaurer des mécanismes permettant de recueillir le point de vue des élèves sur l'enseignement reçu.

Les activités de perfectionnement disponibles au Collège sont offertes dans le cadre des mesures locales et des mesures provinciales. Plusieurs activités liées au renouveau de l'enseignement collégial ont été suivies par les professeurs au cours des dernières années : évaluation et application du projet d'activité d'intégration dans le programme, démarche transdisciplinaire d'intégration des apprentissages, utilisation de l'ordinateur dans l'enseignement des mathématiques, intégration en sciences humaines, etc. Bien que ce perfectionnement réponde à plusieurs besoins spécifiques, le rapport mentionne l'existence de lacunes au regard des méthodes pédagogiques et des nouvelles technologies de l'information. Sur ce dernier point, la Commission a constaté, lors de la visite, que le matériel informatique en place engendrait un climat d'insatisfaction peu propice à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans les activités d'enseignement. De plus, les ressources documentaires et technologiques qu'offre la bibliothèque du Collège paraissent, elles aussi, limitées. La Commission croit qu'une meilleure organisation du Laboratoire de Sciences humaines, tant physique que matérielle, permettrait l'utilisation des nouvelles technologies et faciliterait la concertation sur les activités d'enseignement et les cours. Compte tenu des remarques précédentes, la Commission *suggère* au Collège de porter une attention particulière au perfectionnement sur les nouvelles technologies de l'information et sur les méthodes pédagogiques.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le Collège a mis en place une politique de gestion des plans cadres et des plans d'études. Cette politique a pour but d'assurer une meilleure planification de l'enseignement et de fournir aux élèves de l'information pertinente sur leurs cours. Le Collège a aussi publié, à l'intention des nouveaux enseignants, un guide d'élaboration d'un plan d'études. Toutefois, la visite a permis de constater plusieurs problèmes dans l'application de la PIEA, notamment l'absence de critères de correction du travail de l'élève dans certains plans de cours. La Commission note également que les départements se soucient inégalement de la qualité des modes et instruments d'évaluation des apprentissages, ce qui pose un problème d'équité et d'équivalence. La PIEA du Collège prévoit 10 % de l'évaluation sommative pour la qualité du français, mais plusieurs professeurs n'appliquent pas cet article de la politique, ce qui entraîne des différences injustifiées dans l'évaluation des élèves suivant un même cours dispensé par des professeurs différents.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de veiller à l'application de sa PIEA, notamment sur les plans de l'équité et de l'équivalence, et de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation vérifient bien l'atteinte des objectifs des cours.

La Commission a procédé à une analyse détaillée des plans de cours et des instruments d'évaluation des cours «*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*» et «*Économie globale*». Les buts et objectifs mentionnés dans les plans de cours pour *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* sont conformes aux énoncés des Cahiers de l'enseignement collégial. Les outils d'évaluation sont diversifiés et maintiennent des standards satisfaisants. De même, les plans de cours constituent d'excellents instruments pour guider l'élève dans son apprentissage. Quant au cours *Économie globale*, la documentation fournie à la Commission s'avérant incomplète, il est difficile, dans ce cas, de porter un jugement sur la qualité des plans de cours et des évaluations. Les évaluations sommatives reçues sont constituées majoritairement de questions à développement. Les objectifs poursuivis et le niveau d'exigences des cours semblent adéquats.

Le taux de réussite des cours du tronc commun, tel que présenté dans le rapport d'autoévaluation, est inférieur à celui du réseau des collèges publics et ce pour les trois années de comparaison (1991, 1992, 1993), sauf pour le cours *Histoire de la civilisation occidentale* dispensé à l'automne 1991. Le taux de réussite du cours *Économie globale* est particulièrement bas, surtout au trimestre d'automne où il ne dépasse pas les 60 %. Tout comme le Collège, la Commission trouve la situation préoccupante et estime que des moyens devront être mis en oeuvre pour rehausser le taux de réussite. Elle note toutefois que le Collège a déjà entrepris un travail qui lui permettra de juger dans quelle mesure les instruments d'évaluation, les stratégies et les méthodes pédagogiques sont en concordance avec les objectifs du cours *Économie globale*. Une première analyse des résultats a été effectuée en 1994-1995, et depuis l'hiver 1996, un travail est entrepris avec tous les intervenants. La Commission **suggère** donc au Collège, dans la foulée des travaux déjà entrepris, d'identifier les facteurs qui causent les taux d'échecs élevés et de prendre les moyens nécessaires pour rehausser le taux de réussite des cours.

La cote finale au secondaire des élèves inscrits au Collège de l'Outaouais est légèrement inférieure à celle des élèves de l'ensemble des collèges membres du SRAM. Le taux de persévérance est inférieur à celui du réseau public, ce que le Collège explique par la proximité de l'Université d'Ottawa qui, avec des conditions d'admission particulières, draine une partie de la clientèle aussitôt qu'elle a complété une première année de Cégep. Le taux de diplomation pour la durée prescrite est, par contre, comparable à celui du réseau public (26 % pour la cohorte de 1991, comparativement à 29 % pour le réseau et 26 % pour la cohorte de 1992 et le réseau, tous profils confondus). La Commission note que les profils avec mathématiques ont un taux de diplomation plus élevé. Elle **suggère** au Collège de suivre attentivement le cheminement scolaire de ses étudiants et d'identifier les causes d'échecs et d'abandons dans le programme pour pouvoir y apporter les solutions nécessaires.

La réussite au test ministériel de français de 1994 est comparable aux résultats obtenus dans le réseau des collèges publics en ce qui a trait à la dimension discours (87 % pour le collège et le réseau) et la dimension linguistique (60 % pour le collège et 62 % pour le réseau). L'enquête effectuée auprès des diplômés permet de constater que 81 % des 130 répondants ont persévéré dans le premier programme universitaire auquel ils se sont inscrits et que 76 % fréquentent les universités de la région. Ils expriment un taux de satisfaction relativement élevé quant à l'atteinte des objectifs du programme. La Commission souligne les efforts déployés par le Collège dans la relance effectuée auprès des diplômés et l'invite à utiliser les données obtenues comme outil de réflexion sur l'efficacité du programme.

L'activité d'intégration mise en place par le Collège en 1991 se faisait alors dans le cadre d'un cours disciplinaire. Elle acquiert un volet transdisciplinaire en 1993 et donne lieu à de nombreux projets. Il y a présentement deux modèles utilisés pour l'intégration des acquis au Collège : un premier, qui met l'accent sur l'intégration vue sur le plan théorique et pratique, et un deuxième, axé sur une démarche scientifique dans le prolongement du cours d'*IPMSH*. La Commission incite le Collège à harmoniser les modèles envisagés pour le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Il existe au Collège un Comité de programme formé, entre autres, de représentants des cinq départements du programme et de délégués de la formation générale. Une aide pédagogique et un membre de la Direction des études y siègent également. Ce Comité, mis en place en 1991, n'a pas réussi jusqu'à maintenant à rallier les intervenants du programme, car plusieurs y voient un lieu pour discuter des intérêts disciplinaires, d'où la difficulté de créer des liens entre des gens qui ont des conceptions différentes, et parfois même conflictuelles, sur le programme. Des considérations administratives et syndicales prennent le pas dans la gestion du programme sur les exigences pédagogiques. Les frictions entre les départements sur le partage des tâches, notamment dans l'attribution des cours de méthodologie, rendent difficile la concertation. La Commission note également que les décisions touchant le programme ne paraissent pas ancrées dans une vision à long terme du programme et de ses objectifs. De plus, les problèmes de communication qui existent d'une part, entre les professeurs des différentes disciplines et d'autre part, entre les professeurs et la Direction, empêchent que se développe une telle vision. Enfin, un problème de communication avec les étudiants ne favorise pas le sentiment d'appartenance au programme. Même si des efforts ont été faits dans le passé, la distance entre les groupes et au sein des groupes eux-mêmes est évidente.

Considérant ce qui précède, la Commission recommande au Collège de s'assurer que le leadership associé à la gestion du programme et à l'implantation de l'approche programme soit clairement identifié, de mieux déterminer les rôles et responsabilités du Comité de programme, de se doter

d'un plan d'action pour améliorer la concertation entre les personnes intervenant dans le programme et de recentrer la gestion du programme sur les véritables enjeux pédagogiques.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) au Collège de l'Outaouais présente des difficultés de mise en oeuvre. Cependant, le rapport relève des actions qui méritent d'être mentionnées parmi lesquelles les travaux entrepris sur les objectifs de session et les objectifs de profils, ainsi que le rapport sur l'encadrement et le dépistage. Ces travaux devraient être poursuivis car ils constituent la base d'une mise en oeuvre de qualité du programme. La Commission souligne que la formule de la première session commune à tous les élèves du programme constitue un point fort de la mise en oeuvre.

La Commission constate néanmoins que, sur certains points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle formule des recommandations demandant au Collège :

- *De revoir la cohérence des profils du programme et l'articulation des cours.*
- *De se doter de mécanismes permettant de dépister les élèves présentant des risques d'échecs et de s'assurer du suivi nécessaire.*
- *De s'assurer de l'application de sa PIEA.*
- *De s'assurer que le leadership associé à la gestion du programme soit clairement identifié, de déterminer les responsabilités du Comité de programme et de se doter d'un plan d'action qui permettra à toutes les personnes impliquées de se pencher sur les composantes essentielles du programme.*

En outre des recommandations sur ces points, la Commission énonce des suggestions concernant la concertation entre les professeurs, la diversification des méthodes pédagogiques, la responsabilité des cours de méthodologie, l'évaluation et le perfectionnement des professeurs, le taux de réussite des cours et le suivi du cheminement des élèves.

La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Collège de l'Outaouais.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 18 février 1997, le Collège de l'Outaouais transmettait sa réaction au rapport préliminaire d'évaluation. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions au rapport, le Collège souscrit à l'analyse faite par la Commission et signale que certains gestes ont déjà été posés pour améliorer le programme. Ainsi, des efforts sont déjà entrepris pour permettre à un comité, rassemblant les professeurs donnant le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* à l'hiver 1997, de se réunir et de se concerter afin d'harmoniser les modèles utilisés pour ce cours.

La Commission en prend bonne note et s'attend à recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations faites dans le rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président